



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de juin se tiendra le **lundi 7 juin 2010** et celle de juillet se tiendra le **lundi 5 juillet 2010**. Les sessions débutent à 19 h 30.

DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 2^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 25 juin 2010**.

TOURNÉE EXTÉRIEURE DES PROPRIÉTÉS

Nous vous informons qu'au cours de l'été et ce, à compter du 28 juin prochain, des étudiants feront la tournée des propriétés pour prendre des photos des cours avant et arrière. Ils profiteront de cette occasion pour localiser les entrées d'eau. Les visites se feront entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement.

Ces visites, autorisées par la *Loi sur les cités et villes*, permettront à la ville d'effectuer une mise à jour des dossiers.

Nous vous remercions de votre collaboration.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du règlement 98-13 concernant les normes d'utilisation extérieure de l'eau, l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis :

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre pair.

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Rappelons que l'eau ne doit pas servir à remplacer le balai pour nettoyer les entrées privées. De plus, le sable et le gravier que l'on repousse ainsi dans les réseaux d'égout accélèrent l'usure des conduites (ils sont très abrasifs, comme un papier sablé ou une lime). Compte tenu du coût de ces infrastructures, nous avons tous intérêt à prolonger leur vie le plus longtemps possible.

CONCOURS LOCAL "VILLE FLEURIE"

Cette année encore, le concours local d'embellissement *VILLE FLEURIE*, nous revient sous l'égide du Comité en Vert. Nul besoin de s'inscrire à ce concours, la simple résidence sur le territoire municipal et les aménagements suffisent à qualifier les horticulteurs amateurs.

Les critères choisis pour le jugement du concours sont : la propreté, les fleurs, le choix des végétaux, la pelouse et les matériaux inertes.

Les prix seront distribués dans les catégories suivantes :

- Résidences en milieu urbain 3 prix
- Résidences en milieu rural 3 prix
- Édifices à logements (propriétaires) 1 prix
- Balcons fleuris (locataires) 1 prix
- Institutions et commerces 1 prix
- Coup de cœur du Comité en vert 1 prix



Le comité de sélection patrouillera les rues et routes de la municipalité pendant la première semaine d'août. Les gagnants seront contactés vers la mi-août. La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne à une date qui sera communiquée dans une édition de L'Écho des Chutes.

PISCINE – BAINS LIBRES

Afin de diminuer la manutention d'argent, des cartes d'accès à la piscine seront disponibles. Bien entendu, les personnes qui n'auront pas de carte pourront quand même avoir accès à la piscine en payant à chaque fois. Vous pourrez vous procurer votre carte de saison au bureau municipal ou directement à la piscine.

COÛT : Accès simple :	2,00 \$
Carte de saison pour une personne :	40,00 \$
Carte de saison familiale (2 personnes et plus) :	50,00 \$
Carte de 10 bains :	15,00 \$

La piscine ouvrira à compter du **jeudi 24 juin** et l'horaire des bains libres est le suivant :

HORAIRE 2010	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>du 24 juin au 3 juillet</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 4 juillet au 14 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 15 au 26 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 17 heures		

Accès à la patageoire

Nous désirons vous rappeler qu'un enfant doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte pour avoir accès à la patageoire.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction, de rénovation ou d'installation de piscine en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseychalls.ca.

Nouveauté : Un projet-pilote de télé-inspection (par vidéoconférence) a été mis sur pied en collaboration avec la MRC d'Arthabaska. Ce service visant à offrir un accès supplémentaire à l'inspectrice est disponible le lundi en avant-midi, de 9 h à midi. Vous pouvez vous présenter au bureau municipal avec vos questions et/ou vos documents pour obtenir des informations ou pour ouvrir un dossier de demande de permis. Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour vous éviter des attentes.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux et ce, à partir du 2 mars 2010.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com. Les heures d'ouverture sont :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi :	12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi :	12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche:	11 h 30 à 15 h 30.

Nous désirons porter à votre attention que si vous vous servez du petit feuillet qui a été envoyé avec les comptes de taxes pour obtenir une licence pour votre chien, vous devez inclure dans votre envoi un chèque pour le paiement des frais de 20,00 \$.

Pour votre information, voici quelques services offerts par la SPAA :

- Plainte sur la maltraitance et négligence faite aux animaux.
- Mandataire désigné pour faire appliquer les règlements sur les animaux.
- Point de service de vente de licence réglementaire.
- Adoption d'animaux (tous vendus stérilisés). Vous pouvez les voir sur leur site internet.
- Service d'ambulance d'urgence et patrouilleur 24 h sur 24 h.
- Cueillette des animaux errants, blessés, morts;
- La location de cage-trappe moyennant un dépôt.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel villedekingseyyfalls@kingseyyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyyfalls.ca.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

URGENCE – NUMÉROS DE PORTE (numéros civiques)

Afin de faciliter le travail des services d'urgence (**ambulanciers, pompiers, policiers**) lors d'appels au 9-1-1 et le travail de l'employé de Postes Canada, nous vous demandons d'installer votre numéro de porte **visiblement** sur le devant de votre maison ainsi que les numéros d'appartements sur chacune des portes. Nous éviterons ainsi des délais qui pourraient avoir de graves conséquences. **C'est pour VOTRE SÉCURITÉ!**



CONGÉS FÉRIÉS

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le jeudi 24 juin pour la Fête nationale et le vendredi 2 juillet pour la Fête du Canada.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE